

Rapport de la huitième Rencontre et de l'Assemblée générale de l'AOM

Tirana 26-27 Juin 2014

Monsieur Abdelaziz Benzakour, Médiateur du Royaume du Maroc et Président de l'Association des Ombudsmans de la Méditerranée a participé à **la huitième rencontre** de l'Association, le 26 Juin 2014 à Tirana en Albanie, organisée sous le thème « Renforcer la démocratie : quels partenaires pour les Ombudsmans ? ». De même, il a présidé son Assemblée Générale le 27 du même mois. Lors de la séance d'ouverture officielle, Monsieur Igli Totozani, l'Avocat du Peuple d'Albanie, a souhaité la bienvenue aux participants ainsi qu'à tous les invités présents lors de cette séance y compris des ambassadeurs de quelques pays membres de l'AOM comme l'Espagne et la France.

Dans son allocution d'ouverture, Monsieur Abdelaziz Benzakour, a d'abord remercié, en son nom propre et celui de tous les membres de l'AOM, l'Avocat du peuple d'Albanie ainsi que son équipe pour l'excellent accueil et l'hospitalité, et a souligné la place importante qu'occupe dorénavant l'AOM dans le paysage international des Droits de l'Homme. C'est ainsi qu'il a présenté brièvement un aperçu des différentes activités organisées par l'Association.

Le Président a présenté les principaux axes qui serviront de sujet aux trois tables rondes de la rencontre :

- **Première table ronde** : « Les institutions d'Ombudsmans et le pouvoir législatif » ;
- **Deuxième table ronde** : « Les institutions d'ombudsman, la société civile et les organisations internationales » ;
- **Troisième table ronde** : « Les institutions d'Ombudsmans et les médias ».

Il a clôturé son allocution en exposant les différents points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale qui comprend en plus de la réélection des membres du bureau de l'association ainsi que de son Conseil d'Administration, des points se rapportant entre autres à l'étude sur les bonnes pratiques des pays membres de l'AOM, la création d'un comité d'adhésion et aux demandes d'adhésion à l'association.

Dans son allocution, le Président du parlement d'Albanie, Monsieur Ilir Meta, a félicité les ombudsmans pour leur engagement à promouvoir et à protéger les droits des

citoyens vis-à-vis de la mal administration et pour le rôle important qu'ils jouent dans l'amélioration des standards socio-économique des pays.

Aussi, il a mis l'accent sur la relation entre le Parlement et l'Avocat du peuple Albanais, ce dernier qui constitue la seule entité nationale constitutionnelle dérivée du Parlement joue un rôle primordial dans la protection des citoyens à l'encontre des abus des administrations publiques.

De ce fait, cette institution, qui reste sous la subordination du parlement, mérite d'être soutenue. C'est ainsi que le parlement a amélioré dernièrement sa relation avec l'avocat du peuple en renforçant son indépendance dans l'exécution de ses missions.

Enfin, et du fait de cette subordination de l'Avocat du peuple au Parlement, cette institution lui présente des rapports. Ses rapports sont apprécié par le parlement au regard de leur nombre et qualité.

Les deux derniers intervenants de cette séance d'ouverture, l'ambassadrice de France Mme. Christine Moro et l'ambassadeur d'Espagne M. Rafael Tormo Pérez, ont focalisé leurs interventions sur les relations de coopération et partenariat avec l'institution de l'Avocat du Peuple d'Albanie. Ces relations s'inscrivent dans le cadre de l'engagement de l'Albanie à répondre favorablement aux critères de l'Union Européenne pour obtenir le statut de candidat.

Les trois tables rondes ont connu des interventions de très haut niveau de différents participants. Monsieur Abdelaziz Benzakour a modéré la première table en introduisant le thème de cette dernière.

Dans son intervention, il a souligné l'indépendance de l'ombudsman des trois pouvoirs traditionnels et a rappelé que malgré la constitutionnalisation de l'institution de l'ombudsman et de son rôle, elle n'est aucunement considérée comme un pouvoir de décision.

Cette table ronde a été marquée par l'intervention de Mme Raymonde Saint-Germain, Présidente de l'AOMF et Protectrice du Citoyen du Québec. Dans son intervention, elle a présenté l'environnement constitutionnel et le pouvoir de l'Ombudsman au Québec et les diverses pratiques par lesquelles le Protecteur du citoyen du Québec remplit son rôle auprès de l'Assemblée nationale, ainsi elle a conclu par l'impact du rôle de l'ombudsman auprès du pouvoir législatif.

La deuxième table ronde a été modérée par M. Francisco Fernández Marugán, Premier adjoint du Défenseur du peuple Espagnol et la troisième par M. Igli totozani, Avocat du peuple d'Albanie. (A savoir que les transcriptions des travaux de la rencontre seront transmises à notre institution ultérieurement)

Le Président a ensuite clôturé les travaux de la rencontre et a remercié les participants pour leurs excellentes interventions et leurs participations fructueuses aux débats.

L'Assemblée générale de l'Association s'est tenue le lendemain de la rencontre le vendredi 27 Juin 2014. Son ordre du jour comprenait, en plus des points habituels, dont la réélection du Bureau et du Conseil d'Administration, les points suivants :

- projet relatif aux bonnes pratiques des institutions membres de l'AOM ;
- création d'un comité d'adhésion ;
- demandes d'adhésion ;
- projet de soutien aux jeunes institutions ;
- sessions de formation tenues à Rabat ;
- proposition de création d'un Institut de droit international ;
- projet de déclaration concernant l'assistance réciproque multilatérale,
- projet de déclaration commune sur l'enlèvement des lycéennes du Nigéria
- et le projet de déclaration sur les migrations et l'asile dans la région de la Méditerranée

L'Avocat du Peuple Albanais, Monsieur Igli Totozani, seul candidat, a été élu à l'unanimité nouveau Président de l'AOM. Compte tenu de son engagement exceptionnel et de son rôle essentiel dans l'AOM, le Président sortant M. Abdelaziz BENZAKOUR, Médiateur du Royaume du Maroc, a été désigné Président honoraire de l'Association. Il a été remercié chaleureusement par les membres du bureau de l'AOM. Ayant un rôle de Conseil, il continuera la mise en œuvre des importantes activités mises en place sous sa présidence et participera à titre consultatif aux réunions statutaires.